



Community Accelerator Grant FAQ relative aux demandes

ArtsFund a le plaisir d'annoncer la Community Accelerator Grant (subvention d'accélération communautaire) de l'année 2025, qui fournira 10 millions de dollars en subventions non affectées à des organisations culturelles de l'État de Washington, pour des montants alloués compris entre 2 500 et 25 000 dollars. Les subventions fourniront un capital indispensable aux organisations culturelles de Washington, y compris les organisations et les entités tribales parrainées fiscalement, dont les missions principales sont de produire ou de soutenir les activités artistiques et culturelles.

Financé par la Paul G. Allen Family Foundation, ArtsFund et Paul G. Allen Family Foundation s'associeront à nouveau pour proposer un troisième cycle de financement, forts du succès du programme, qui a offert au total 10 millions de dollars à 811 organisations dans 37 des 39 comtés de Washington en 2024. Le programme continuera de prioriser les communautés qui ont moins accès au financement général, notamment les organisations centrées sur les personnes BIPOC, les personnes LGBTQ+, les personnes handicapées et les communautés rurales. Les subventions seront libres de restrictions, ce qui permettra aux organisations bénéficiaires d'utiliser les fonds comme elles l'entendent et en fonction des priorités qu'elles auront établi pour en optimiser l'impact. Le lien vers le formulaire de demande sera publié sur la [page Internet de Community Accelerator Grant](#) le **mardi 29 avril à 12h00 (midi)**. La date d'échéance pour le dépôt des demandes est fixée au **vendredi 6 juin à 17h00**. Veuillez consulter la FAQ ci-dessous avant de déposer votre demande et contactez accelerator@artsfund.org pour toute question. Pour consulter un aperçu de la demande, cliquez [ici](#).

Table des matières :

- Éligibilité
- Informations relatives à la demande
 - Formulaire d'informations financières
 - Formulaire relatif aux programmes et aux données démographiques
 - Demande avec une organisation de parrainage fiscal
 - Formulaire ACH
- Portail de subventions WizeHive
- Examen, critères d'évaluation et réception des fonds

Éligibilité

Quelles sont les conditions d'éligibilité pour solliciter une Community Accelerator Grant ?

- La Community Accelerator Grant est destinée à financer le secteur des arts et de la culture de l'État de Washington. Les organisations caritatives publiques 501(c)(3), les organisations parrainées fiscalement par une organisation caritative publique 501(c)(3) et les entités tribales reconnues par l'État ou le gouvernement fédéral peuvent déposer une demande. En outre, les organisations doivent :
 - Avoir pour mission principale de produire ou de soutenir des activités artistiques et culturelles.
 - Exister depuis au moins trois ans.
 - Avoir un budget de fonctionnement annuel moyen de 25 000 dollars ou plus pour les exercices 2023, 2024 et 2025 (prévision budgétaire).
- Les demandeurs non-éligibles incluent :
 - Individus
 - Fondations privées
 - Organisations à but lucratif
 - Organisations de défense des intérêts politiques
 - Organisations situées en dehors de l'État de Washington
 - Églises et organisations religieuses
 - Entités gouvernementales, à l'exception des gouvernements tribaux

La Community Accelerator Grant est-elle limitée aux organisations artistiques ?

- Cette opportunité de financement est réservée aux organisations dont la mission principale est de produire ou de soutenir des activités artistiques et culturelles.

Quelles sont les conditions d'éligibilité pour les tribus et les entités tribales ?

- Les tribus reconnues par l'État ou le gouvernement fédéral sont éligibles et encouragées à déposer leur candidature, à condition de respecter les critères budgétaires minimum établis et soient basées dans l'État de Washington. Le patrimoine culturel et les pratiques artistiques faisant partie intégrante du travail et du quotidien des tribus, les tribus seront considérées comme éligibles, qu'elles disposent ou non d'un énoncé de mission officielle englobant des activités artistiques et culturelles. Les tribus qui ne sont pas reconnues par le gouvernement fédéral ou l'État peuvent présenter une demande en tant qu'organisation 501(c)(3) ou en tant qu'organisation fiscalement parrainée, le cas échéant.

En outre, les entités tribales axées sur les activités artistiques et culturelles, comme les départements de la culture ou les musées tribaux, peuvent prétendre à un financement si elles satisfont aux critères budgétaires minimum établis. Plusieurs entités affiliées à la même tribu

peuvent déposer une demande si chacune d'entre elles remplit les critères d'éligibilité.
N'hésitez pas à contacter l'équipe chargée de l'attribution des subventions pour toute question.

Une organisation peut-elle demander le financement d'un programme spécifique qui produit ou soutient des activités artistiques et culturelles, quand bien même ce n'est pas la mission première de l'organisation ?

- Non. Cette opportunité de financement s'adresse aux organisations dont la mission principale est de produire ou soutenir des activités artistiques et culturelles. Les programmes relevant de ces catégories et gérés par des organisations qui poursuivent des missions plus larges ne peuvent pas prétendre à cette opportunité.

Comment calculer le budget de fonctionnement annuel moyen de mon organisation ?

- Vous devez utiliser l'exercice fiscal de votre organisation pour calculer votre budget de fonctionnement annuel moyen. Additionnez les recettes totales des budgets de fonctionnement des exercices 2023 et 2024 avec les recettes prévues pour l'exercice 2025. Divisez ce nombre par 3. Si ce chiffre est supérieur ou égal à 25 000 dollars, votre organisation remplit les critères budgétaires.

Si mon organisation est parrainée fiscalement, l'exigence d'avoir un budget minimum de 25 000 dollars s'applique-t-elle à mon organisation ou à l'organisation 501(c)(3) qui est mon organisation de parrainage fiscal ?

- L'exigence d'avoir un budget minimum de 25 000 dollars s'applique à votre organisation, et non à votre organisation de parrainage fiscal. Veuillez calculer le budget de fonctionnement annuel moyen de *votre* organisation.

Puisque le budget de fonctionnement minimum est fixé à 25 000 dollars, existe-t-il un budget maximum ?

- Non.

Mon organisation est basée dans l'Oregon/Idaho, mais beaucoup de nos participants sont des résidents de l'État de Washington.

- Non. Même si votre organisation dessert des résidents de l'État de Washington, elle doit être basée dans l'État de Washington pour être éligible.

Si mon organisation était éligible (ou non éligible) à une Community Accelerator Grant en 2024, sera-t-elle à nouveau éligible (ou non éligible) en 2025 ?

- L'éligibilité de toutes les organisations, y compris les nouveaux demandeurs et les demandeurs antérieurs, sera examinée afin de déterminer leur éligibilité en 2025. Les organisations qui n'étaient pas éligibles en 2023 ou en 2024 le sont peut-être en 2025, en

fonction des circonstances. L'éligibilité à des cycles antérieurs ne garantit pas l'éligibilité en 2025.

**Les bénéficiaires actuels ou les anciens bénéficiaires d'ArtsFund peuvent-ils déposer une demande ?
Les bénéficiaires d'ArtsFund ont-ils davantage de chances d'être financés par cette subvention ?**

- Les bénéficiaires actuels ou les anciens bénéficiaires d'une subvention ArtsFund peuvent déposer une demande, à condition de satisfaire aux autres critères d'éligibilité. Le fait d'être ou d'avoir été le bénéficiaire d'une subvention ArtsFund n'a pas d'incidence sur les chances de votre organisation de bénéficier d'un nouveau financement. Les bénéficiaires actuels ou les anciens bénéficiaires d'ArtsFund ne sont pas assurés d'obtenir un financement dans le cadre de ce programme.

Les organisations culturelles peuvent-elles déposer une demande ?

- Les organisations culturelles peuvent déposer une demande, à condition que leur travail comporte une composante artistique significative.
- Si vous avez un doute pour déterminer si votre organisation remplit ce critère d'éligibilité, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse accelerator@artsfund.org, notre équipe s'efforcera de vous apporter des précisions. L'éligibilité des demandeurs sera examinée dès réception d'une demande complète. Sachez que le personnel n'est pas en mesure de fournir une détermination d'éligibilité anticipée.

Informations relatives à la demande

Quelles informations sont demandées dans le cadre de la demande ?

- Dans un premier temps, tous les demandeurs doivent remplir le formulaire Éligibilité du profil dans le portail de demande. Vous n'aurez accès aux formulaires de demande qu'après avoir rempli ce formulaire.
- La demande comporte quatre sections :
 - Un formulaire d'informations générales
 - Un formulaire d'informations financières
 - Un formulaire sur les programmes et les données démographiques
 - Un formulaire de demande de chambre de compensation automatisée (ACH)

La demande comporte-t-elle des questions narratives ?

- Il n'y a aucune question narrative obligatoire dans cette demande. Certains formulaires contiennent des zones de commentaires facultatives dans lesquelles vous pouvez fournir du contexte ou des précisions en cas de besoin ; les commentaires ne sont pas notés.

Formulaire d'informations financières

Dans le tableau des informations organisationnelles, les organisations sont invitées à saisir les données financières de l'exercice 2023 et de l'exercice 2024 (et de l'exercice 2025 budgétisé). Faut-il y indiquer les chiffres réels ou les prévisions budgétaires ?

- Veuillez utiliser les chiffres réels pour les exercices qui sont clos (exercices 2023 et 2024) et les montants budgétés pour l'exercice qui n'est pas encore clos (exercice 2025).

Quelle est la distinction entre les recettes gagnées et les recettes d'apport ?

- Les recettes gagnées désignent les fonds reçus en échange de biens, de programmes ou de services ; il s'agit notamment des droits payés pour la programmation, des recettes issues des contrats, de la vente de billets, de la restauration, des cotisations des membres et des articles de la boutique de souvenirs. Les recettes d'apport désignent les fonds reçus hors échange de biens, de programmes ou de services ; il s'agit notamment des subventions, des dons individuels, des fonds publics, du soutien des fondations et des parrainages.

Pourquoi les « dépenses de personnel » font-elles l'objet d'une ligne distincte des frais de fonctionnement ?

- Les dépenses de personnel sont à inclure dans la ligne des frais de fonctionnement (le cas échéant). Nous demandons ce chiffre seul à des fins de recherche et de sensibilisation. Les dépenses de personnel désignent uniquement les coûts liés à la masse salariale ; il s'agit des salaires, des traitements, des assurances liées à la gestion de la paie et des avantages sociaux offerts aux employés. Les allocations et les services contractuels ne relèvent pas des dépenses de personnel. Si votre organisation n'a pas de personnel rémunéré, veuillez indiquer 0.

Pourquoi le dossier de demande interroge-t-il sur la manière dont nous prévoyons d'utiliser les fonds ?

- Cette question vise à comprendre les besoins des organisations du secteur artistique et culturel de Washington. Nous demandons cette information à des fins de recherche et de promotion. Cette réponse ne sera pas utilisée pour le calcul de votre subvention.

Mon organisation dépose un formulaire 990-N. Puis-je télécharger ce document dans le formulaire d'informations financières ?

- Nous ne sommes pas en mesure d'accepter les formulaires 990-N ; nous acceptons uniquement les formulaires 990 ou 990-EZ. Si votre organisation dépose un formulaire 990-N, parce qu'elle enregistre des recettes brutes inférieures à 50 000 dollars, veuillez télécharger vos documents financiers les plus récents (y compris un état des résultats, un bilan et un état des flux de trésorerie) à la place.

Formulaire relatif aux programmes et aux données démographiques

Qu'entendez-vous par « centrer » les voix des personnes qui s'identifient en tant que personnes BIPOC, personnes LGBTQ+ et personnes en situation de handicap ?

- Nous utilisons le terme « centrer » plutôt que « inclure » pour indiquer un niveau d'engagement plus approfondi. Le terme « centrer » indique que les voix de certaines populations ne sont pas seulement incluses ou invitées à participer à la programmation d'une organisation, mais qu'elles sont au centre du travail mené par l'organisation. Les personnes issues des populations axées

racontent leurs propres récits et les programmes sont conçus pour être culturellement adaptés à leurs expériences vécues.

Pour les besoins du questionnaire démographique, quelle est la définition de personnel ?

- Pour les organisations qui comptent au moins deux employés rémunérés : inclure tous les membres du personnel qui sont rémunérés (les personnes payées par un salaire ou un traitement, et non par une allocation ou des revenus contractuels).
- Pour les organisations qui ont entre 0 et 1 employé rémunéré :
 - Si votre organisation fonctionne principalement grâce à des sous-traitants ou à du personnel rémunéré sous forme d'indemnités, veuillez remplir ce formulaire pour votre groupe d'employés contractuels.
 - Si votre organisation fonctionne principalement grâce à des bénévoles, veuillez remplir ce formulaire pour votre groupe de bénévoles. Veuillez inclure uniquement les bénévoles qui ont des fonctions de direction, d'administration ou de coordination de programmes et qui détiennent un degré significatif de responsabilité dans la gestion de l'organisation ou du groupe. Par exemple, un directeur ou un coordinateur de programme sont des exemples de postes bénévoles significatifs.

Devons-nous répondre au questionnaire démographique ? Si je ne souhaite pas fournir d'informations concernant mon conseil d'administration ou mon personnel, puis-je simplement utiliser la mention « ne sait pas/préfère ne pas répondre/sans objet » pour l'ensemble du conseil d'administration/personnel ?

- Nous demandons des données démographiques notamment pour identifier les organisations qui comportent, dans leur personnel et leur conseil d'administration, une représentation significative d'une ou plusieurs des populations axées suivantes : Les personnes noires, les personnes autochtones et les personnes de couleur, les personnes en situation de handicap et les personnes LGBTQ+.
- Les demandeurs sont encouragés à répondre de la manière la plus exhaustive possible pour le personnel de leur organisation ou le groupe principal de bénévoles (le cas échéant). Si vous le souhaitez, vous pouvez choisir de ne pas inclure d'informations démographiques en sélectionnant « ne sait pas/préfère ne pas répondre » pour le personnel ou les bénévoles du groupe principal de bénévoles (le cas échéant).
- Même si vous ne disposez que de données incomplètes, nous vous encourageons à remplir ces formulaires en fournissant le plus d'informations possible et à utiliser l'option « ne sait pas/préfère ne pas répondre » si nécessaire.

Que faire si mon organisation n'a pas de conseil d'administration ou d'organe directeur ?

- Dans la demande, sélectionnez « Non » à la question « Votre organisation dispose-t-elle d'un conseil d'administration ou d'un organe directeur ? » Les demandeurs qui répondent « Non » à cette question ne seront pas invités à fournir des informations démographiques à propos de leur conseil d'administration.

Que dois-je faire si j'estime que les identités raciales proposées dans le formulaire démographique ne reflètent pas les identités raciales du personnel et/ou du conseil d'administration de mon organisation ?

- Nous sommes conscients que l'identité raciale est complexe, profondément personnelle et mixte. Si plusieurs identités s'appliquent, nous vous invitons à sélectionner « deux races ou plus ». Si une identité n'est pas représentée, nous vous invitons à sélectionner « une autre race, uniquement ». Nous vous invitons à apporter des précisions dans la case de commentaires prévue à cet effet, si vous le souhaitez.

Comment les données démographiques que je communique dans ce formulaire seront-elles utilisées et conservées ?

ArtsFund comprend que la collecte de données démographiques auprès de votre personnel et de votre conseil d'administration peut présenter des enjeux logistiques et personnels, en particulier si votre organisation comprend et/ou accueille des membres de communautés marginalisées. À cette fin, nous tenons à fournir de plus amples informations sur les raisons pour lesquelles nous demandons ces données, ainsi que sur les modalités selon lesquelles nous les utilisons et les conservons. Veuillez cliquer ici pour consulter notre [déclaration relative à l'utilisation des données démographiques](#).

Demande avec une organisation de parrainage fiscal

Quels sont les informations et les documents dont j'ai besoin de la part de mon organisation de parrainage fiscal pour remplir ma demande ?

- Une lettre d'accord signée entre vous et votre organisation de parrainage fiscal. Veuillez noter que votre accord de parrainage fiscal doit être signé par les deux parties (le parrain et le filleul), qu'il doit être à jour et qu'il doit inclure l'assurance que l'organisation de parrainage fiscal assurera la supervision des fonds.
- EIN de l'organisation de parrainage fiscal :
- Adresse postale de l'organisation de parrainage fiscal
- Un contact au sein de l'organisation de parrainage fiscal
- Les coordonnées bancaires de l'organisation de parrainage fiscal pour remplir l'ACH Payment Form (formulaire de paiement ACH), veuillez consulter l'aperçu de la demande pour obtenir de plus amples informations.

Mon organisation de parrainage fiscal doit-elle être basée à Washington ?

- Non, votre organisation peut être parrainée fiscalement par une organisation 501(c)(3) basée dans une autre région des États-Unis.

Mon organisation de parrainage fiscal doit-elle remplir d'autres conditions d'éligibilité ?

- Non, les critères d'éligibilité s'appliquent à votre organisation et non à votre organisation de parrainage fiscal.

Qu'est-ce que le parrainage fiscal ?

- Le parrainage fiscal est un accord entre une organisation caritative publique 501(c)(3) et une autre entité ou un projet dans lequel l'organisation caritative 501(c)(3) reçoit et fournit des fonds pour faire avancer l'entité ou le projet, tout en conservant le pouvoir discrétionnaire et le contrôle sur les fonds.

ArtsFund peut-il m'aider à trouver une organisation de parrainage fiscal ?

- Non, le personnel d'ArtsFund ne peut pas aider les demandeurs individuels à obtenir un parrainage fiscal.

Mon organisation 501(c)(3) peut-elle agir en tant qu'organisation de parrainage fiscal pour une autre organisation et déposer sa propre demande pour bénéficier d'une Community Accelerator Grant ?

- Oui, les organisations 501(c)(3) peuvent déposer une demande pour bénéficier d'une Community Accelerator Grant pour leur propre organisation et peuvent agir séparément en tant qu'organisation de parrainage fiscal pour une ou plusieurs organisations qui ne disposent pas de leur propre statut 501(c)(3) et souhaitent également déposer leur propre demande. Les demandes émanant d'organisations de parrainage fiscal et de leurs filleuls fiscaux seront évaluées individuellement.

Formulaire ACH

Mon organisation peut-elle attendre de recevoir la confirmation d'attribution d'une subvention avant de soumettre nos informations bancaires (ou les informations bancaires de notre organisation de parrainage fiscal) ?

- Afin que ces fonds puissent profiter à la communauté le plus rapidement possible, ArtsFund demande ces informations dans le cadre de la demande initiale. Les demandes soumises sans informations bancaires ou avec des informations bancaires erronées seront considérées comme incomplètes. Les informations financières de votre organisation seront conservées de manière sécurisée et ne seront pas diffusées.

Portail de subventions WizeHive

Quand la demande sera-t-elle disponible ?

- Le lien vers le formulaire de demande sera publié sur la [page Internet de Community Accelerator Grant](#) le **29 avril à 12h00 (midi)**. La date d'échéance pour le dépôt des demandes est fixée au **6 juin à 17h00**.

La date limite fixée pour le dépôt des demandes est-elle flexible ?

- Non. Nous ne sommes pas en mesure d'accepter les demandes tardives.

Dois-je remplir ma demande en une seule fois ? Une autre personne dans mon organisation peut-elle m'aider à remplir le formulaire ?

- Vous pouvez vous connecter à votre compte WizeHive pour apporter des modifications à votre demande à tout moment pendant la fenêtre de dépôt des demandes. Vous pourrez créer un compte WizeHive dès l'ouverture du portail de demande le 29 avril. Une seule personne par organisation peut créer des identifiants de connexion, lesquels peuvent être partagés.

Que dois-je faire si je constate que j'ai commis une erreur dans ma demande après l'avoir envoyée ? Pourrai-je la corriger ?

- Une fois la demande soumise, elle ne peut plus être modifiée. Si vous devez apporter des corrections avant la date limite de dépôt des demandes, envoyez un e-mail à l'adresse accelerator@artsfund.org ou appelez le (206) 788-3051.

Si j'ai besoin d'une aide technique supplémentaire pour remplir ma demande, à qui dois-je m'adresser ?

- Vous pouvez contacter le personnel d'ArtsFund par e-mail à l'adresse accelerator@artsfund.org ou par téléphone au [(206) 788-3051 pour toute aide supplémentaire ou si vous avez d'autres questions.
- Un webinaire d'information public aura lieu le 22 avril, de 9h30 à 10h30. L'enregistrement du webinaire sera disponible sur la [page Web Accelerator](#) par la suite. L'enregistrement du webinaire comprendra des sous-titres générés automatiquement et une interprétation en langue des signes. Le webinaire sera également sous-titré en français, japonais, coréen, mandarin, portugais, russe, somali, espagnol, tagalog et vietnamien. Ces versions sous-titrées seront publiées sur la [page Web Accelerator](#) dès qu'elles seront disponibles.

Combien de temps faut-il pour remplir la demande ?

- Nous estimons qu'il faut entre 3 et 10 heures à un primo-demandeur pour remplir cette demande de subvention : 2 à 7 heures pour réunir les justificatifs requis pour la demande et 1 à 3 heures pour remplir la demande proprement dite.

Comment puis-je consulter une copie des demandes antérieures Community Accelerator Grant de mon organisation ?

- Vous pouvez consulter vos demandes Community Accelerator Grant 2023 et 2024 en vous rendant sur le portail de la subvention concernée et en vous connectant au compte WizeHive qui a été utilisé pour soumettre la demande de votre organisation. Sachez que ces portails sont mis à votre disposition à des fins de référence uniquement ; vous devrez soumettre toutes les informations de manière distincte pour votre demande au titre de l'année 2025 sur le portail de subventions 2025. Si vous n'avez pas accès au compte WizeHive utilisé les années précédentes, vous pouvez contacter l'équipe d'attribution de subvention à l'adresse accelerator@artsfund.org pour demander une copie au format PDF de vos demandes antérieures. <mailto:accelerator@artsfund.org>
- Le portail Community Accelerator Grant 2023 est accessible [ici](#).
- Le portail Community Accelerator Grant 2024 est accessible [ici](#).

Examen, critères d'évaluation et réception des fonds

Que se passe-t-il après la soumission de ma demande ?

- **L'équipe d'attribution de subventions d'ArtsFund examinera toutes les demandes reçues pour en vérifier l'éligibilité.** Si nécessaire, le personnel d'ArtsFund pourra demander des précisions afin de mieux déterminer l'éligibilité de votre organisation à une subvention.

Quand les décisions d'attribution seront-elles prises ?

- Les organisations seront informées de leur statut d'attribution au plus tard le 1er septembre 2025. Les fonds seront versés par paiement ACH au plus tard le 30 septembre 2025.

Critères d'évaluation

Qui détermine l'attribution des subventions ?

- Les décisions d'attribution de subventions sont prises par un **Comité consultatif communautaire** qui représente la diversité géographique et démographique de l'État de Washington. Le panel s'efforcera de prendre des décisions au plus près des communautés concernées. Vous pouvez en savoir plus sur les membres du [Comité consultatif communautaire 2025](#) sur notre site Internet.

Le montant des subventions varie, il est compris entre 2 500 et 25 000 dollars. Comment déterminez-vous quel demandeur reçoit quel montant ?

- Les demandes seront évaluées sur la base d'un ensemble de critères déterminés par le Comité consultatif communautaire. Les critères d'évaluation sont conçus pour privilégier le financement d'organisations qui s'adressent aux personnes BIPOC, aux personnes LGBTQ+, aux personnes en situation de handicap et aux populations rurales.

En cas d'attribution

Devrai-je déclarer que les fonds ont été utilisés de la manière indiquée dans la demande ? Mon organisation sera-t-elle pénalisée si elle utilise les fonds pour un autre domaine d'intervention ?

- Non. Aucun compte-rendu ne sera exigé pour cette subvention. Les subventions ne sont soumises à aucune restriction et les organisations bénéficiaires peuvent utiliser les fonds comme elles l'entendent.

L'utilisation des fonds est-elle soumise à des restrictions particulières ?

- Oui. Bien que les subventions soient allouées à titre d'aide au fonctionnement général sans restrictions et que les organisations doivent se sentir libres d'utiliser les fonds comme elles l'entendent, les dépenses suivantes ne sont pas autorisées :
 - Les services et/ou l'assistance qui exigent la participation à un atelier, une pratique ou un enseignement à caractère religieux comme condition pour recevoir l'assistance, les ateliers, les pratiques ou les enseignements à caractère religieux.
 - Les dépenses personnelles non professionnelles (c.-à-d., hypothèque d'un logement, services publics à usage personnel et dépenses personnelles).
 - Toute activité illégale.

Si mon organisation reçoit une subvention, pouvons-nous « réattribuer » les fonds à une ou plusieurs autres organisations ?

- Ces fonds n'étant pas affectés, ArtsFund n'en conserve pas le contrôle une fois que les fonds ont été débloqués. Votre organisation peut attribuer des fonds à un autre bénéficiaire si elle le souhaite ; toutefois, sachez qu'il est de sa responsabilité de s'assurer que les fonds sont utilisés à des fins caritatives conformément à l'intention de cette subvention.